Bayer Jardin

Fiche produit

Natria

Naturellement efficace

MALADIES FRUITS ET LEGUMES

Sérénade® Jardins est un stimulateur des défenses naturelles des plantes. Il prévient le développement des champignons pathogènes.
Le *Bacillus subtilis* :

+ **stimule les défenses naturelles de la plante** par l'induction de mécanismes de résistances physiologiques propres à la plante
+ **crée une concurrence spatiale** (formation d'une barrière physique) empêchant la fixation du champignon sur la plante.
+ **empêche la germination** des spores pathogènes
+ **délai avant récolte = 1 jour**
+ **utilisable en agriculture biologique** conformément au règlement n°834/2007
+ **présenté en sachets-dose**

Référence	Présentation	Unités par carton
SERENE100	**100 g (20 sachets de 5 g)**	**12**

Composition	*Bacillus Subtilis* str QST 173 (5.13 x 10^{10} CFU/g) 156,7 g/Kg
Nom homologué	SERENADE JARDINS
N°A.M.M	2110040
Formulation	WP - Poudre mouillable
Classement	Sans classement **Emploi autorisé dans les jardins**
Cultures autorisées	Fruits à pépin, fruits à noyau, avocatier, noyer, cucurbitacées à peau comestible ou non comestible, plantes aromatiques, cultures florales...
Indication	Fongicide

UTILISABLE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Mode d'emploi

- **Dose d'emploi : 1 sachet-dose = 5 g pour 2,5 litres d'eau pour 25m²**
- Remplir la cuve du pulvérisateur à la moitié du volume d'eau nécessaire.
- Verser la quantité requise de produit dans l'eau du pulvérisateur, puis agiter pour mélanger la préparation. Compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Bayer S.A.S. - Jardin, Espaces verts et Hygiène publique
16 rue Jean-Marie Leclair - CS90106 - F-69266 Lyon Cedex 09
Tél. : 04 72 85 43 21 - Fax : 04 72 85 48 33

- Réagiter une seconde fois avant application.
- Maintenir l'agitation pendant l'application de la bouillie.
- **Ne pas dépasser 8 applications par an.**
- Les limites maximales de résidus sont respectées si l'on respecte **un délai avant récolte = 1 jour.**

Culture	Maladie	Recommandations d'emploi
Vigne	Pourriture grise	Commencer les applications à la floraison, avant fermeture de la grappe, à la véraison et en pré-récolte
Fruits à pépins	Feu bactérien	Commencer les applications au début de la floraison et répéter aussi souvent que nécessaire pour protéger les fleurs écloses quand les conditions sont favorables à l'infection. Après la chute des pétales, continuer les applications à des intervalles de 7 jours environ tant que la pression bactérienne reste élevée.
Fruits à pépins	Tavelure	Commencer les applications avant ouverture des fleurs, ou quand les conditions sont favorables au développement de la tavelure. Appliquer à des intervalles de 7 à 10 jours.
Fruits à noyau	Moniliose	Pour lutter contre les monilioses sur fleurs et rameaux, appliquer à partir du début de la floraison et répéter les traitements jusque à la chute des pétales à intervalle de 7 jours environ. Pour lutter contre la moniliose des fruits, commencer les applications avant l'apparition des symptômes, quand les conditions sont favorables au développement de la tavelure. Appliquer à des intervalles de 7 à 10 jours.
Noyer	Bactérioses	Commencer les applications avant la floraison, et répéter à des intervalles de 7 à 10 jours.
Bananier	Cercopsoriose	Commencer les applications à l'apparition des premières feuilles, et répéter jusqu'à la récolte à des intervalles de 7 à 21 jours.
Avocatier	Anthracnose	Commencer les applications à l'ouverture des bourgeons, et répéter jusqu'à la récolte à des intervalles de 14 jours.
Manguier	Oïdium	
Petits fruits (Cassisiers, framboisiers et autres rubus)	Oïdium	Préférer des applications préventives à intervalles de 7 à 10 jours.
Tomate	Bactériose, pourriture grise	Commencer les applications après émergence ou implantation, et les répéter à des intervalles de 7 à 10 jours. Concernant le *Sclerotinia* sur laitue, commencer les applications 8 semaines avant la récolte et répéter à des intervalles de 10 à 14 jours environ.
Laitue	Pourriture du collet (Sclerotiniose)	
Cucurbitacées à peau comestible et à peau non comestible	Oïdium	
Plantes aromatiques	Bactérioses, botrytis, oïdium	Commencer les applications quand les conditions sont favorables au développement de maladie et appliquer à des intervalles de 7 à 10 jours.
Cultures florales		

Précautions d'emploi

Protéger votre peau (gants, vêtements couvrants) pendant toutes les phases de manipulation du produit.

- **Lors de la préparation du pulvérisateur :**

Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire au traitement.

- **Lors de l'application :**

Ne pas traiter par temps venté.
Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau : ruisseaux, étangs, mares, puits ..., en particulier si le terrain est en pente.

- **Après l'application :**

Délai de rentrée : attendre le séchage complet de la zone traitée.
Nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur aussitôt après le traitement.
L'eau de rinçage du pulvérisateur et du bidon de produit (rincé 3 fois lors de la dernière utilisation) doit être pulvérisée sur la zone traitée.
Ne jamais la vider près d'un point d'eau.
Conserver le produit dans son emballage d'origine, à l'abri de l'humidité.
Ne pas stocker le produit Sérénade® Jardins à une température supérieure à 40°C.
Eliminer les produits non utilisables dans une déchèterie et les emballages vides et rincés dans la poubelle ménagère.

Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

SERENADE JARDINS

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom commercial	SERENADE JARDINS
Code du produit (UVP)	80028350
Utilisation	Fongicide
Société	Bayer S.A.S Bayer Environmental Science 16, rue Jean Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Pas de dangers particuliers connus.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

Poudre mouillable (WP)
Bacillus subtilis str QST 713 156,7 g/kg

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Bacillus subtilis, strain QST 713				15,67

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin. Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale. L'inhalation, la résorption cutanée ou l'ingestion de ce produit peut provoquer une intoxication systémique en vertu d'une inhibition de l'enzyme cholinestérase.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais et la coucher au calme.

Contact avec la peau
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux
En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Ingestion
Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.

Avis aux médecins

Traitement
Traiter de façon symptomatique.
En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.
Il n'existe pas d'antidote spécifique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité
Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie
En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire
Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau.
Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.
Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles
Eviter toute formation de poussière.
Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

Méthodes de nettoyage
Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Conseils supplémentaires
Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger
Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.
Éviter la formation de poussière.
Assurer une ventilation adéquate.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Pas de précautions spéciales.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé.
Éviter une exposition directe au soleil.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se réferer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) de type EN149FFP1 ou équivalent. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 5. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Mesures d'hygiène
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.
Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	poudre
Couleur	brun clair
Odeur	de terre, douce

Données de sécurité

pH	4 - 8 à 1 %
Masse volumique apparente	570 kg/m3 (masse volumique apparente après tassement)
Hydrosolubilité	dispersable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans les conditions recommandées de stockage.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) > 0,63 mg/l Durée d'exposition: 4 h Concentration atmosphérique maximale atteinte.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau (lapin)
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde)

Information supplémentaire
Ces données toxicologiques concernent une formulation similaire.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 162 mg/l Durée d'exposition: 30 jr La valeur fournie concerne la matière active technique.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CL50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 108 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique.
Toxicité pour les plantes aquatiques	NOEC (Scenedesmus subspicatus) 100 mg/l La valeur fournie concerne la matière active technique.
Toxicité pour les plantes aquatiques	LOEC (Scenedesmus subspicatus) 100 mg/l La valeur fournie concerne la matière active technique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.
Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets

200119 pesticides

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux au sens des réglementations nationales et internationales de transport de matières dangereuses.

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Non soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Bacillus subtilis, strain QST 713

Phrase(s) S

S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Classement FRANCE (décision d'autorisation de mise sur le marché) valable uniquement pour les produits Bayer Environmental Science de la gamme Jardin.

Non soumis à étiquetage réglementaire.

Phrase(s) S

S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Etiquetage exceptionnel

Contient du Bacillus subtilis. Peut provoquer des réactions de sensibilisation.

Législation nationale

N° d'autorisation de vente (BES Jardin) 2110040

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Sans nomenclature

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.